

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 32 (1952)
Heft: 1

Artikel: En quête de nouvelles libertés du commerce mondial
Autor: Naudin, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888438>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En quête de nouvelles libertés du commerce mondial

par

Paul Naudin

Conseiller du commerce extérieur de la France,
Directeur général de la Fédération des importateurs de la métallurgie et de la mécanique

Nous sommes heureux de reproduire ici, pour nos lecteurs, l'essentiel de la remarquable conférence que M. Paul Naudin a présentée à l'issue d'un dîner qui a réuni, à Paris, le 7 décembre et à Lyon le 10, de nombreux membres de notre Compagnie. Cet exposé a obtenu un immense succès auprès de tous ceux qui ont eu le privilège de l'entendre, grâce au très grand brillant de sa forme et à l'élevation des idées qui y sont exprimées.

LES nouvelles libertés du commerce mondial peuvent être comprises de plusieurs façons. Il y a des libertés qui sont nouvelles, en ce sens qu'elles sont récentes, qu'elles sont venues depuis peu. Il y a des libertés qui sont nouvelles, en ce sens que ce sont des libertés supplémentaires qui se sont ajoutées à d'autres que nous avons déjà ; et il y a des libertés qui sont ou seront nouvelles, en ce sens qu'elles auront un autre aspect que les libertés du passé. Ce sont donc ces libertés récentes, ces libertés supplémentaires et ces libertés différentes que nous allons tâcher d'identifier afin de comprendre comment et pourquoi les libertés de notre temps sont dissemblables de celles que nous avons connues dans le passé et dont je crois que nous aurions tort d'attendre le pur et simple retour.

Après avoir ainsi précisé le but de son exposé, et avant d'entrer dans le vif du sujet, M. Naudin a rappelé tout d'abord combien il s'en est fallu de peu, à la fin même de la deuxième guerre mondiale, que fût abolie, dans l'Europe entière, toute liberté du commerce international, par l'entraînement psychologique de certains exemples et par l'enchaînement matériel de certains faits. Le commerce extérieur aurait alors été entièrement confié entre les mains de l'État. Mais heureusement poursuivit l'orateur...

...nous avons été détournés de ce régime à la fois par la force vivante de nos traditions et par la force de séductions extérieures qui nous ont aidés à conserver et à reconquérir de nombreuses libertés.

LA CHARTE DU COMMERCE MONDIAL ET LES LIBERTÉS QUE NOUS LUI DEVONS

M. Naudin a rappelé alors les origines du projet de Charte mondiale du commerce et les étapes de son développement jusqu'à la signature intervenue à la Havane en mars 1948. Il a poursuivi en passant en revue les libertés que nous devons à cette Charte :

Nous devons à cette grande initiative, premièrement les libertés qui résultent de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce conclu en octobre 1947 à Genève par 20 nations ; secondement, les dispositions tarifaires convenues à Annecy en 1948, dans un accord conclu cette fois par 28 nations ; en troisième lieu, les résultats tarifaires obtenus, au mois de mars 1951 par la Conférence internationale tenue à Torquay par 33 nations.

En quoi consistent les facilités que ces trois accords ont données aux praticiens du commerce international ? Eh bien ! ce sont d'abord des réductions tarifaires. Elles ont été de moins en moins nombreuses, à mesure que les conférences se succédaient, parce que les pays qui avaient été les plus généreux au début étaient évidemment ceux qui par la suite avaient le moins à donner, et que les uns et les autres sont parvenus, cette année, à un point où il leur a paru difficile d'étendre davantage leurs concessions tarifaires. A ces accords, nous devons aussi le fait que les tarifs, tels qu'ils ont été convenus, sont consolidés,

et que l'on n'a plus à craindre, lorsque l'on fait commerce avec des pays qui ont pris cet engagement, de trouver à l'arrivée un tarif supérieur à celui sur lequel on comptait lorsque les prix de revient ont été établis. On leur doit encore le coup d'arrêt qui a été donné au système des préférences douanières qui ne sont que l'avèrs apparemment aimable d'une médaille dont le revers est la discrimination avec tout ce qu'elle implique de complications, d'entraves et de causes d'échecs pour les praticiens du commerce international. Nous devons à ces accords, en quatrième lieu, l'extension à tous les contractants, de toutes concessions faites à l'un d'entre eux, et par conséquent, à quelque niveau que ce soit, une certaine égalisation des conditions tarifaires entre les 20, puis les 28, puis les 33 pays participants, et ce n'est pas négligeable.

LE BILAN DE LA CHARTE DE LA HAVANE ET CE QUE L'ON PEUT ENCORE ATTENDRE D'ELLE

Et maintenant on a, paraît-il, été jusqu'au bout des réductions tarifaires possibles par voie de négociations multilatérales. Mais le G. A. T. T., le groupe des puissances signataires de cet Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, s'en prend momentanément à autre chose. Il essaye de s'en prendre à tout ce qui peut exister de plus vétilleux, de plus tatillon et de plus odieux parmi les formalités d'application du contingentement. Il a établi, au mois d'avril, un petit catalogue de ce musée des horreurs (auquel je dois dire que ni la France, ni la Suisse n'ont apporté de contribution!), une liste de pratiques abusives qui devront disparaître, et je me flatte de l'idée que lorsqu'elles auront disparu, celles qui aujourd'hui, par opposition, paraissent bénignes et supportables, révéleront tout ce qu'elles contiennent encore de venin, et à leur tour passeront sous le scalpel.

Et puis le G. A. T. T. s'attelle à un programme de libération tarifaire. En effet, les négociations multilatérales sont à peu près au bout du rouleau; si on essaye de le pousser davantage, ce rouleau se coince. Aussi le G. A. T. T. est-il invité à procéder autrement. Le Ministre français du commerce et des relations économiques extérieures, M. Pflimlin, a rajeuni une idée qui avait été lancée entre les deux guerres et qui, à ce moment, avait échoué parce qu'elle avait des raisons d'échouer qui ont disparu aujourd'hui: l'idée de réductions forfaitaires annuelles des tarifs douaniers. Il l'a proposée au G. A. T. T. à Genève, à la fin de septembre dernier, et cette organisation va l'étudier ces jours-ci, dans une réunion spéciale qu'elle tiendra à Londres. L'économie de ce projet, vous la connaissez: elle consisterait à faire pendant trois ans une réduction totale de 30 % des tarifs existants, à raison de 10 % par an, mais avec une sorte de pondération par catégorie de marchandises selon qu'il s'agit de matières premières, de produits semi-ouvrés ou d'objets fabriqués, et avec différentes possibilités d'adaptation qui compenseraient ce qu'a d'un peu trop rigide le principe même de la méthode.

Si l'Organisation internationale du commerce dont rêvaient les initiateurs de la Charte mondiale n'a pas vu le jour, on constate que ce G. A. T. T. dont je viens de parler est, avant la lettre, mais avec une certaine efficacité pratique, le substitut de ce qu'aurait été l'organisation internationale du commerce à côté des Nations-Unies.

Si la Charte de la Havane elle-même n'est plus guère qu'une pièce de musée, ses clauses principales n'en sont pas moins en vigueur du fait qu'elles ont été incluses dans l'accord de Genève de 1947, et je déclare qu'il n'a rien été fait de plus efficace depuis trente ans pour garantir le commerce international contre les multiples attentats que les discriminations politiques ou administratives pourraient perpétrer contre ses initiatives.

Peut-on dire que cette montagne de travail, qui est représentée par l'initiative anglo-américaine de 1945, par toutes les conférences préparatoires qui ont suivi, par les travaux du G. A. T. T. et la Charte de la Havane, n'ait accouché que d'une souris? Je ne crois pas que l'on puisse dire cela. Certes, elle n'a pas donné une autre montagne, ni une colline, mais elle

a donné déjà beaucoup de ces libertés qu'on n'avait pas auparavant et beaucoup de possibilités d'avenir.

Est-ce que c'est assez? Non.

LA COOPÉRATION EUROPÉENNE ET LES CONSÉQUENCES DU PLAN MARSHALL

L'impulsion dans le domaine de la coopération européenne est venue elle aussi de notre volonté propre et d'une impulsion extérieure. Je ne vais pas vous raconter l'histoire du Plan Marshall, qui touche à sa fin, mais vous concevez que cette largesse de 15 milliards de dollars, que cette initiative sans précédent aura eu, en quatre ans, sur le commerce international, un effet non moins fécond que celui que, en quatre ans aussi, le prêt-bail a exercé sur l'action des peuples qui étaient alliés contre l'axe Berlin-Rome-Tokio.

Grâce à ce geste d'assistance, inauguré pour se poursuivre pendant quatre ans, des milliers de producteurs européens ont pu se procurer en zone-dollar des matières premières et des biens d'équipement. Ils ont pu se les procurer, alors qu'ils n'en avaient pas le premier cent, en versant leur monnaie nationale et parfois même en bénéficiant de crédits importants pour s'acquitter de leur dette. Cette dette était d'ailleurs envers leur propre gouvernement, et leur gouvernement, en encaissant la recette correspondante, l'affectait immédiatement à des travaux d'investissement.

Lorsque ces producteurs se procuraient ainsi des matières premières et des biens d'équipement outre-Atlantique, ils ne le faisaient qu'à la condition de s'être assurés qu'il n'y avait pas moyen pour eux de se les procurer par leurs échanges mutuels, de sorte que, au bénéfice de l'aide directe, s'ajoutait un second avantage, celui que, en même temps qu'était lancé un commerce transatlantique, était dégelé le commerce intereuropéen. Et par le fait que les sommes en contrepartie étaient employées par les gouvernements dans des investissements productifs, il se produisait un troisième bénéfice.

C'est par dizaines de milliers que se comptent les actes par lesquels l'agriculture, l'industrie, les entreprises européennes ont, dans la vie quotidienne, consacré l'efficacité pratique, directe ou indirecte, de cette aide américaine. Et longtemps après qu'aura été soldé le dernier dollar de crédit, tous les instruments de travail qui ont été ou seront encore à mettre en place en Europe, continueront de fournir aux Européens de l'emploi, des produits, des moyens d'échanges intérieurs et extérieurs, des recettes, du bien-être. Tout cela se manifesterait par des offres, des commandes, la mise en train de travaux, des livraisons, des transferts, tous actes d'entreprise, toutes réalisations qui incomberont à des professionnels et dont il serait injuste qu'ils oublient qu'elle en est l'origine, d'où leur viennent ces libertés qu'ils auront d'agir, libertés supplémentaires, à venir et qui ne peuvent pas, sauf catastrophe, ne pas venir.

Ces multiples occasions d'activité économique pour l'Europe occidentale n'ont pas encore fini de féconder la production, le commerce, la consommation. Elles sont génératrices encore de beaucoup plus d'actes libres, de beaucoup plus d'affaires qu'il n'en a été accompli.

Novateur dans son principe et dans son mécanisme, le Plan d'aide à l'Europe, dont je rappelle les mérites a été aussi novateur de par les conditions auxquelles il a été soumis. Il fallait, pour qu'il fût appliqué, que l'Europe s'organisât afin de répartir l'aide collective qui lui était proposée. Il lui fallait tâcher d'unifier son marché. Elle a donc commencé à s'organiser. Cela a été l'institution de l'organisation européenne de coopération économique (O. E. C. E.) et plus tard celle de l'Union européenne de paiements.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES DE L'O. E. C. E.

Après avoir fait rapidement allusion aux critiques qui ont été faites à l'O. E. C. E., M. Naudin a tenu à souligner que les résultats obtenus jusqu'ici étaient, selon lui, très importants.

L'Organisation européenne de coopération économique a libéré 60 à 75 % des restrictions quantitatives qui s'appliquaient aux échanges intereuropéens, et l'on peut penser que, sans cette autorité à laquelle participaient les Ministres d'Europe eux-mêmes, jamais n'aurait été faite la moindre de ces libérations. Ce sont 19 marchés qui ont dû s'y ranger et si, là encore, il semble qu'on soit en ce moment au « bout du rouleau », il n'en est pas moins qu'on l'a fait tourner de 60 tours sur 100... La comptabilité des succès obtenus est certaine. Maintenant que la libération marque un temps d'arrêt, d'autres travaux incombent à l'Organisation européenne de coopération économique. C'est ainsi qu'elle a mis à l'étude des programmes d'intégration pour plusieurs industries européennes et qu'elle met en œuvre un programme tendant à l'augmentation générale de la production européenne.

Là dedans, nous pouvons bien penser qu'il y aura du déchet et que, comme dans toute entreprise humaine, tout ce que l'on propose ne sera pas intégralement réalisé. Mais je trouve qu'en peu de temps il a été fait beaucoup, que beaucoup de libertés ont été obtenues, que beaucoup d'autres sont possibles, et c'est essentiellement ce que je voulais montrer.

Il y a des événements qui viennent à la traverse. C'eût été beaucoup trop simple s'il s'était agi tout bonnement de dérouler un programme écrit, sans que la vie internationale suscît d'obstacles. Or, la guerre de Corée est venue, la course aux matières premières qui s'en est suivie a profondément troublé les marchés, leurs conditions de travail et d'échanges. Et puis, la politique américaine de sécurité a relégué au second plan les objectifs économiques qui auparavant étaient les premiers de tous et en vue desquels avaient été tentés quelques-uns des principaux efforts menés à bien depuis quatre ans.

Ce sont-là des causes de troubles et d'inquiétude, des éléments de retard pour la réalisation de ce que nous pouvons avoir d'espérances. Mais il faut bien reconnaître que les libertés commerciales récentes et à venir doivent reposer sur le socle d'une liberté fondamentale plus importante encore et c'est à celle-ci que l'on peut être amené à sacrifier momentanément de celles-là.

L'orateur a alors précisé qu'il n'était nullement nécessaire que cette politique de sécurité collective s'accompagnât de restrictions des échanges internationaux. Les libertés acquises récemment pourront et devront être conservées, d'autres pourront même s'y ajouter, mais ce seront évidemment des libertés différentes de celles d'autrefois.

VERS DES LIBERTÉS ORGANISÉES ET LIMITÉES

D'ailleurs, peut-être est-ce l'objection que vous formulez : ces libertés dont je parle, ne sont-elles pas, pour un bon nombre du moins, des manifestations d'un certain dirigisme international ? Est-ce que ce ne sont pas, en réalité, des concessions restreintes, très strictement limitées, qui font que l'on peut se faufiler, plutôt que d'agir tout franc dans le sens de l'expansion de ses affaires ? C'est bien possible, mais je crois que dans un monde aussi encombré que le nôtre, les libertés ne peuvent être que modelées par des obstacles entre lesquels elles sont établies.

Il y a trente ans environ je me rappelle avoir été choqué lorsque, dans la bonne ville de Paris, ont été instaurés, pour la première fois, des passages cloutés, des barrières pour empêcher les passants d'emprunter certains carrefours et des signaux lumineux les obligeant à attendre à ces mêmes carrefours la liberté de passage. Je trouvais, à cette époque, déjà lointaine, que c'était-là d'intolérables atteintes aux droits du flâneur comme du piéton pressé. Puis je m'y suis habitué ; maintenant, je les trouve excellentes, je m'y conforme, je n'estime pas du tout que cela fasse atteinte à mon libre-arbitre ni à la dignité de ma « personne humaine » et je me sens aussi à l'aise pour

circuler dans Paris, en observant les règlements de la circulation, que pour me promener en pleine campagne.

Eh bien ! dans le monde économique contemporain, il est indispensable à la sécurité même des entreprises qui s'adonnent aux échanges, qu'il y ait aussi des passages cloutés, des signalisations lumineuses et certaines formalités à observer pour éviter de graves mécomptes. Le fait qu'existent de ces signaux et de ces barrages ne retire rien à la liberté substantielle que je décris et ne nous empêche pas d'en créer nous-mêmes d'autres formes. Car, de même qu'il ne faut pas attendre une liberté toute faite qui n'existe pas, de même il ne faut pas que les chefs d'entreprise attendent des fonctionnaires, des diplomates, des chefs d'État, qu'ils fassent tout pour instituer les dispositifs et les institutions libérales. Il faut que tous les professionnels y travaillent et que tous y apportent leur contribution sans relâche.

CONCLUSION

Je crois que nous voici maintenant à peu près au terme de notre recherche des libertés du commerce international. Nous devons tous y travailler selon les exigences et le rythme de notre temps. L'erreur commise après la première guerre mondiale, par ceux qui espéraient le retour aux conditions d'avant-guerre, a été commise une seconde fois après la deuxième guerre mondiale par beaucoup de gens qui, en le disant moins haut, n'en espéraient pas moins retrouver les bonnes années et les conditions confortables d'autrefois.

En fait, nous avons à forger les libertés d'aujourd'hui d'après les réalités présentes et non pas d'après le souvenir nostalgique d'un passé révolu. Sous toutes les formes où elle pourra exister, la liberté sera toujours la liberté, laquelle est vraiment une et indivisible, ainsi qu'on le ressent très profondément quand on y réfléchit. Sans doute n'ai-je parlé que de formes de libertés que l'on peut philosophiquement trouver secondaires et moins nobles que d'autres puisqu'il ne s'agit que de tarifs, de douane, de change, de négoce et qu'après tout, auprès des grandes libertés morales et politiques, telles que de conscience et de vote, etc., elles font petite figure. En réalité, nous savons qu'elles se tiennent et qu'il faut les défendre toutes, en étant aussi attentifs aux unes qu'aux autres.

Au risque d'agacer un petit peu mes amis suisses qui n'aiment pas beaucoup qu'on leur rappelle toujours certaine rengaine, je dis très naïvement que, dans mon enfance et celle de tous mes contemporains, certain héros de légende a beaucoup marqué sur notre imagination et sur notre conscience où nous l'avons spontanément situé quelque part dans le voisinage de Roland le Paladin ou de Jeanne la Pucelle. Ce personnage avait nom Guillaume Tell. Nous l'aimions beaucoup et nous l'aimons toujours pour tous les symboles qu'il représente. Mais il y avait un détail de l'histoire qui m'avait beaucoup frappé et qui était le chapeau de Gessler. Pourquoi fallait-il saluer le chapeau de Gessler ? Je sentais que c'était quelque chose de crâne et de grand que de s'y refuser, mais que pouvait vouloir ce bonhomme Gessler ?

Les libertés d'aujourd'hui seront cernées de multiples servitudes et contraintes. C'est fatal. Mais attention ! Ne prenons jamais ce pourtour de servitudes et contraintes pour être le bien. Le bien, c'est le contenu de liberté. Ne confondons pas, ne saluons jamais le chapeau de Gessler. Or, combien de nos rites administratifs, combien de nos institutions subsistent comme des caricatures de nécessité, comme le vestige de choses qui eurent un sens, mais qui, aujourd'hui, ne méritent pas plus de révérence qu'un libre citoyen n'en doit au chapeau de Gessler ?

Paul Naudin